

AUX TEMPS JADIS

Comme vous tous, j'ai pris connaissance des décrets du 24 mai 2006 ayant trait à la Police Municipale.

J'ai également vu et entendu les commentaires de chacun et je ne partage absolument pas l'avis de certains, imputant les mesures sur le détachement aux syndicats signataires du Protocole d'accord.

A aucun moment, dans les discussions et les négociations ayant débouché sur le dit protocole, il n'a été évoqué la possibilité du détachement des agents de Catégories C et B venant d'autres filières ni même d'autres fonctions publiques...

Le Gouvernement a donc profité de l'occasion pour introduire subrepticement (pour ne pas dire sournoisement) la mesure précitée !

On peut, à présent, « le féliciter » pour son honnêteté et sa franchise !!!

A la reprise des discussions tant annoncées, les syndicats signataires devront demander des comptes à Monsieur HORTEFEUX et à ses collaborateurs au regard d'une telle manœuvre !!!

Toujours est-il que cet amendement renvoie la filière Sécurité 20 ans en arrière... Lorsque l'on relit « La présentation synthétique du Protocole d'Accord relatif à la professionnalisation des Polices Municipales » émanant du Ministère, cela est affligeant !!!

Le but recherché par la mise en place d'un tel décret n'est nullement expliqué, mais l'idée que l'on peut s'en faire est assez effrayante ! ...

Comment peut-on, aujourd'hui, ouvrir notre filière « aux quatre vents » après les efforts demandés et consentis afin d'être reconnus ?

Comment peut-on détacher des agents d'autres filières sans même un examen professionnel pour juger et jauger de leurs capacités à exercer notre métier ?

Comment ne pas prendre en compte le Code de Déontologie et vérifier, à ce sujet, si les bénéficiaires du détachement sont aptes à respecter ses Articles ?

De plus, que pourront penser les agents de Police Municipale en poste depuis des lustres, très souvent bloqués dans leur grade, et qui verront déferler dans leur profession des personnels sans aucune expérience à un niveau identique et parfois supérieur ?

La dernière question me traversant l'esprit et semblant inévitable, est de savoir si notre professionnalisation avancée ne commence pas à nuire en Haut Lieu ?

Les revendications sur le volet social sont de plus en plus pressantes et les arguments de refus chaque jour un peu plus erronés... Absorber des éléments extérieurs sans expérience (et peut être sans compétence) mettra un « coup de frein » évident à notre filière et par conséquent, à nos revendications !!!

L'idée peut paraître malsaine et étriquée mais le proche devenir nous dira si cette simple réflexion est dénuée de bon sens ou, si bien au contraire, elle transpire une réalité plongeant notre cadre d'emplois dans un marasme navrant et calculé.

Enfin, on peut également noter, selon « La Gazette des Communes », que l'amendement concernant * la Catégorie active pour les Chefs de Police a été rejetée... Dont acte.

Le ciel a l'air de profondément s'obscurcir sur la filière Sécurité. Les revendications majeures que nous demandions depuis des années semblaient devoir nous être légitimement accordées...

Nos derniers espoirs résident donc, désormais, dans les futures (et espérons très prochaines) négociations.

Le résultat obtenu dévoilera la véritable stratégie de l'actuel Gouvernement...

CHACUN devra alors tirer les leçons qui s'imposent, que ces dernières soient positives ou négatives... pour un avenir plus serein et UNANIME.

***ERRATUM**

Une erreur est venue se glisser dans le dernier commentaire intitulé « Aux temps jadis ».

En effet, à la lecture de « La Gazette des Communes » faisant référence aux décrets relatif au cadre d'emplois des agents de la Police Municipale du 24 mai 2006, je vous avais signifié que la catégorie active avait été refusée aux Chefs de Police.

En fait, l'amendement présenté devant le CSFPT était destiné aux Chefs de Service.

Cet amendement (placement en catégorie active) a reçu un avis défavorable.

Je prie donc tous les Policiers Municipaux actuellement dans le grade de Chef de Police de bien vouloir m'excuser pour cette erreur indépendante de ma volonté

Bruno CHAMPION
Responsable de la Commission Police Municipale
S.A.F.P.T